



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/49/9
13 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Aux sections III et XI de sa résolution 39/236 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouvelles installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et un projet de construction visant à agrandir les installations de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok.

2. Conformément aux dispositions de cette résolution, un rapport est présenté chaque année sur l'état d'avancement de ces projets. Le présent rapport fait le point des travaux réalisés à Addis-Abeba et à Bangkok depuis l'établissement du document soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (A/C.5/48/30).

II. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DU SIÈGE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE À ADDIS-ABEBA

A. État d'avancement du projet et faits nouveaux

3. Le coût estimatif du projet, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale en 1984, était de 73 501 000 dollars, soit 102 085 000 ECU (unité de compte européenne) au taux de change de novembre 1984. Suite aux divers retards mentionnés dans les précédents rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, l'appel d'offres international n'a été lancé qu'en 1990 et le coût estimatif total du projet s'est alors établi à 107 576 900 dollars ou 78 523 400 ECU. Le contrôle strict exercé par le Secrétariat en collaboration avec l'architecte ingénieur et le métreur vérificateur a permis de réduire les coûts d'environ 23 millions d'ECU, mais ces économies ont été largement contrebalancées par la dépréciation de 47 % que le dollar américain a enregistré

par rapport aux monnaies européennes – donc à l'ECU – entre novembre 1984 et novembre 1990.

4. Des indications sur l'état d'avancement général du projet et les conséquences de la situation en Éthiopie sur le déroulement des travaux jusqu'en septembre 1993 sont données aux paragraphes 5 à 10 du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session (A/C.5/46/22), au paragraphe 6 de son rapport à la quarante-septième session (A/C.5/47/11), et au paragraphe 6 de son rapport à la quarante-huitième session (A/C.5/48/30). Les faits les plus importants survenus depuis lors sont indiqués ci-après :

a) Il n'existe toujours qu'une seule compagnie maritime acceptant de transporter des marchandises entre l'Italie et Assab. C'est en vain que l'entrepreneur fait des réservations pour assurer l'acheminement des matériaux. Bien qu'il ait accéléré le rythme des achats et constitué d'importantes réserves à Addis-Abeba pour éviter que des ruptures de stocks ne ralentissent excessivement les travaux, il est encore parfois contraint de faire livrer des matériaux par avion. La formule du transbordement à partir de ports voisins, pour pallier l'irrégularité des liaisons maritimes directes avec l'Europe, n'a pas permis d'améliorer les approvisionnements;

b) En ce qui concerne le transport de marchandises entre Assab et Addis-Abeba, la situation reste stable. Durant l'année écoulée, les transports de matériaux locaux (sable, gravier, ciment) vers la ville d'Addis-Abeba ont parfois été soumis à des restrictions, mais cela n'a pas eu d'incidence majeure sur les travaux.

B. Travaux réalisés

5. Depuis la présentation du dernier rapport, nombre de travaux ont été réalisés. Le rythme s'est quelque peu accéléré par rapport à 1993 mais, en dépit des assurances qu'il avait données l'année dernière, l'entrepreneur n'a pu atteindre les cadences plus élevées qu'il avait prévues dans le calendrier d'exécution révisé.

6. Durant l'année écoulée, on a pratiquement terminé l'extérieur du bâtiment. L'essentiel de ce qui reste à faire concerne les finitions intérieures, les installations électriques et les équipements techniques. Les structures à portée libre supportant la toiture des deux principales salles de conférence et le grand hall central ont été érigées et recouvertes de panneaux. Quant à la structure à portée libre au-dessus de l'entrée des représentants, elle a été érigée en août. Les problèmes d'étanchéité signalés dans le précédent rapport ont été résolus; les structures ont été revêtues d'un nouveau matériau. Les fenêtres et la toiture ont été posées et l'immeuble étant suffisamment étanche, on a pu passer au second oeuvre. L'installation des équipements techniques est quasiment achevée et celle des ascenseurs a commencé. En octobre, des contremaîtres et des ouvriers qualifiés viendront renforcer les effectifs afin d'accélérer les travaux d'électricité et autres travaux spécialisés qui n'ont pas beaucoup avancé. Une grande partie du second oeuvre devrait être réalisée au cours des trois prochains mois.

/...

7. À l'extérieur, le gros oeuvre est achevé à 80 %. Les travaux restants concernent essentiellement les murs d'enceinte, les murs de soutènement et les passerelles d'accès aux bâtiments existants. L'aire de stationnement nord et le réservoir à eau sont terminés et l'aire de stationnement sud est achevée à 90 %. Pour ce qui est de la chaufferie et des salles de transformateur et du groupe électrogène de dépannage, le gros oeuvre est achevé. On a entamé le nivellement des voies de passage dans certaines zones et engagé des négociations avec les autorités locales pour l'élargissement et la réfection de la voie – le principal accès au nouveau Centre de conférences. Le contrat pour l'installation du nouveau système téléphonique et le câblage du réseau local a été signé; les travaux débuteront en octobre.

C. Calendrier d'exécution du projet

8. L'entrepreneur est légalement responsable de la programmation, de l'organisation et de la conduite des travaux. Il importe que le propriétaire et les consultants évitent de décharger l'entrepreneur de l'une – ou de l'ensemble – de ces fonctions ou d'intervenir dans ses activités. Tout en respectant ce principe, l'ONU et les consultants ont fait beaucoup d'efforts pour inciter et aider l'entrepreneur à mieux coordonner et planifier les travaux. On a régulièrement rappelé à ce dernier que le contrat prévoyait des astreintes en cas de retard. On l'a aussi averti à plusieurs reprises qu'il devait resserrer la surveillance exercée par les contremaîtres s'il voulait limiter le plus possible les retards dus au non-respect des spécifications. Les consultants ont sensiblement renforcé leurs effectifs sur le chantier, afin de fournir à l'entrepreneur tout le soutien et l'assistance techniques nécessaires. Ils l'ont aussi tout spécialement aidé à coordonner les travaux des différents sous-traitants et des fournisseurs d'équipements techniques. Grâce à ces efforts, les consultants ont une influence considérable sur la qualité du travail et contribuent à éliminer ou réduire certaines causes potentielles de retard, mais ils n'exercent qu'un contrôle limité sur le volume de travail réalisé par l'entrepreneur, qu'ils ne peuvent obliger à accroître les cadences.

9. Selon ses estimations les plus récentes, l'entrepreneur pense pouvoir terminer les travaux dans le courant du deuxième trimestre de 1995, la réception devant se faire au cours du troisième trimestre. Les consultants et l'Administration considèrent qu'il ne pourra tenir ces délais qu'à condition d'améliorer de façon spectaculaire sa productivité et de coordonner parfaitement les travaux des différents corps de métier et sous-traitants. Or la production reste bien inférieure aux prévisions mensuelles établies par l'entrepreneur. Il y a donc tout lieu de prévoir un retard de 2 à 4 mois par rapport à la date d'achèvement avancée par l'entrepreneur.

10. Celui-ci emploie actuellement environ 1 500 personnes. Il a fait quelques essais de travail à deux équipes, mais sans obtenir jusqu'à présent une accélération sensible des travaux. Néanmoins, ce système de roulement devrait prochainement être institué dans plusieurs des corps de métier qui interviendront sur le second oeuvre.

D. Aspects financiers

11. Au 31 juillet 1994, 59 408 537 dollars avaient été déboursés. En dépit des différentes dispositions adoptées pour surmonter les difficultés, l'entrepreneur n'a pas pu avancer suffisamment les travaux pendant l'année écoulée pour que le calendrier des paiements puisse être respecté. En raison des complications survenues dans les transports de matériaux ainsi que des problèmes d'organisation et de coordination rencontrés par l'entrepreneur et les sous-traitants, la production mensuelle n'atteint même pas les deux tiers des niveaux prévus. Malgré cela, l'entrepreneur table avec assurance sur une augmentation considérable du rythme de production au cours du quatrième trimestre de 1994 et en 1995.

12. Il est rappelé qu'aux termes du contrat, l'interruption des travaux, en cas de force majeure, entraîne une prorogation des délais d'achèvement de même durée que l'interruption, à quoi s'ajoute le nombre de jours nécessaires à l'entreprise pour retrouver son niveau normal d'activité. Les justifications fournies par l'entrepreneur à l'appui de sa demande d'indemnisation pour force majeure et autres imprévus sont exposées au paragraphe 10 du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (A/C.5/47/11) et aux paragraphes 2 et 3 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.2). Les négociations engagées avec l'entrepreneur sur la question de la prolongation des travaux en cas de force majeure, et sur le montant de l'indemnité prévue dans le contrat pour compenser les frais résultant de l'inactivité du personnel permanent et de la non-utilisation du matériel durant la période de force majeure, ont été conclues de manière satisfaisante. La question des surcoûts dus au changement de conditions a fait l'objet d'un avenant au contrat. Les indemnités accordées ont été entièrement couvertes par les crédits demandés en 1990, et n'ont induit aucune augmentation du coût total du projet, qui reste estimé à 107 576 900 dollars.

13. Un crédit de 17 241 900 dollars, représentant le solde des dépenses autorisées au titre du projet, a été ouvert au chapitre 30 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995. Il n'est pas prévu de demander des crédits pour ces travaux au cours de l'exercice 1996-1997.

III. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE À BANGKOK

A. Achèvement du projet

14. Le projet de Bangkok a repris en 1988 conformément à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, et sur la base du plan et du cahier des charges précédemment établis, notamment en ce qui concerne l'importance des installations. Les travaux du nouveau Centre de conférences ont commencé en mai 1989 et se sont terminés dans le courant du premier trimestre de 1993; les nouveaux bâtiments ont été inaugurés le 9 avril 1993. La période de garantie a expiré le 21 mars 1994.

15. Le nouveau Centre de conférences des Nations Unies de Bangkok est considéré comme l'une des meilleures installations de la région. Il a déjà abrité un certain nombre de grandes conférences, d'expositions et de réunions. Les prévisions d'utilisation les plus optimistes ont été dépassées. Le secrétariat y a tenu nombre de réunions et de séminaires et le Comité consultatif des représentants permanents auprès de la CESAP les réunions de ses groupes de travail et ses rencontres mensuelles. Outre les conférences mentionnées au paragraphe 13 du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (A/C.5/48/30), le Centre a accueilli plusieurs réunions importantes. On trouvera ci-après une liste non exhaustive de celles qui ont eu lieu au cours des huit premiers mois de l'année 1994 :

- Janvier
 - Réunion sur la stratégie de mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population
 - Séminaire sur la planification stratégique pour la région métropolitaine de Bangkok
 - Réunion préparatoire régionale du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- Février
 - Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales
 - Quatre-vingtième session du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA)
 - Trente-neuvième session de la Commission de la fonction publique internationale
- Mars
 - Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales
 - Réunion régionale relative à la Convention sur la lutte contre la désertification
 - Deuxième session de l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique
- Avril
 - Atelier sur les femmes travaillant pour les industries manufacturières, organisé par l'ONUDI, la CESAP et l'Institut thaïlandais de recherche sur le développement
 - Conférence sur la zone de libre-échange de l'ANASE
- Mai
 - Séminaire mondial sur le système global des communications mobiles
 - Séminaire de la CESAP et de la Banque mondiale sur la croissance dans l'Est et le Sud-Est asiatique

- Juin
- Réunion sur la réinstallation et le rapatriement des réfugiés indochinois
 - Équipe interinstitutions sur l'eau pour l'Asie et le Pacifique
 - Réunion du Groupe d'experts sur la promotion de milieux conviviaux pour les handicapés et les personnes âgées
 - Programme de formation sur la gestion des catastrophes organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires humanitaires
- Juillet
- Réunion sur l'aménagement des bassins internationaux en Asie
 - Réunion préparatoire régionale au Sommet mondial pour le développement social
 - Séminaire sur la planification stratégique pour la région métropolitaine de Bangkok
- Août
- Réunion sur le projet d'autoroute asiatique
 - Premier Congrès international sur la science et la technologie en Indochine

B. Aspects financiers

16. Comme indiqué dans le rapport présenté à la quarante-sixième session, le coût révisé du projet de construction de Bangkok a été estimé à 48 540 000 dollars, soit un dépassement de 4 362 300 dollars (9,87 %) par rapport au montant de 44 177 700 dollars pour lequel l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 39/236, donné son accord de principe. Avec l'assentiment de l'Assemblée générale, ce montant additionnel a été couvert à l'aide des intérêts produits par les fonds alloués durant et après la période de suspension des travaux, et il n'a pas eu à demander de crédit supplémentaire au budget ordinaire, en sus du montant de 44 177 700 dollars initialement approuvé. En fait, la valeur de remplacement du bâtiment est actuellement estimée à quelque 70 millions de dollars.

17. Au 31 juillet 1994, 45 773 848 dollars avaient été déboursés. Cette somme comprend les paiements liés à l'installation du nouveau système téléphonique, au câblage du réseau local et à d'autres travaux qui n'étaient pas prévus dans le contrat de construction principal. Le métreur vérificateur a établi le dernier rapport sur les travaux exécutés dans le cadre de ce contrat, compte tenu des nouvelles mesures auxquelles il a fallu procéder et des demandes de modification. Après l'approbation de ce document par l'entrepreneur, il sera procédé au paiement des dernières retenues de garantie et au règlement final de l'entrepreneur, des consultants et des fournisseurs. Un rapport final sur l'agrandissement des installations de conférence de la CESAP à Bangkok sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

/...

IV. CONCLUSION

18. On notera qu'en dépit des obstacles – suspension des travaux pendant deux ans, cas important de force majeure en Éthiopie, modification des spécifications en raison de l'évolution observée dans divers domaines au cours de la dernière décennie (communications, câblage des réseaux locaux, accès des handicapés et sécurité) –, l'Administration a pu mener à bien le projet de Bangkok sans dépasser le montant des crédits approuvés en 1984 et compte qu'une fois terminé, le projet d'Addis-Abeba aura coûté sensiblement moins cher en ECU qu'elle ne le prévoyait en 1984.

19. Conformément à la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, des rapports sur le projet d'Addis-Abeba seront présentés chaque année à l'Assemblée générale jusqu'à l'achèvement des travaux.
